



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

25/26- 004

AVIS

Les Ministères de l'Économie et des Finances (MEF), du Commerce et de l'Industrie (MCI), sur recommandations du Conseil Consultatif en date du 03 Juillet 2026, avisent le public en général, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs de produits pétroliers en particulier, que les prix à la pompe en vigueur sur le territoire national sont fixés comme suit:

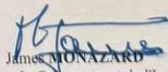
GAZOLINE	GASOIL	KÉROSÈNE
650 Gdes	700 Gdes	690 Gdes

Cet avis prend effet à partir du 07 JUIL 2026


Serge Gabriel COLLIN

Ministre de l'Économie et des Finances




James MONAZARD

Ministre du Commerce et de l'Industrie

